

**SEANCE DU
11 MARS 2021**

L'An deux mil vingt et un, le onze du mois de Mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MM. TETAZ, PONCET, DULLIN, MARTINET, REYMOND, CHANINET, MULLER, NIEMAZ

Excusé : Mme MOISAN

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

I- Transfert de la compétence PLU à la CCBS

M. le Maire rappelle que la Commune à la possibilité de refusé ce transfert en prenant une délibération avant le 30 juin 2021. Le Conseil Municipal décide de refuser ce transfert de compétence PLU afin de garder sa compétence en matière de document d'urbanisme local.

II- Taxes locales

M. le Maire propose de maintenir les taux d'impositions communaux 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti : 10.80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40.15%

Après délibération, l'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

III – Comptes Administratifs 2020, Comptes de Gestions 2020 et Affectation des résultats

Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2020 :

M. Tetaz présente les comptes administratifs de l'année 2020 :

- Compte Administratif du Budget Général :
 - Fonctionnement : 296 288.07 € en dépenses et 273 489.42 € en recettes
 - Investissement : 89 441.78 € en dépenses et 44 669.95 € en recettes
- Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement :
 - Fonctionnement : 123 545.77 € en dépenses et 171 712.91 € en recettes
 - Investissement : 49 409.21 € en dépenses et 65 481.00 € en recettes

Après délibération, l'assemblée, sans le maire, valide les comptes administratifs et les comptes de gestion 2020.

Affectation des résultats 2020 :

Le Maire propose d'affecter les résultats de 2020 au budget 2021 :

Pour le budget Communal 2020 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent 127 715.24 € et de 48 913.60 € d'excédent en investissement.

Pour le budget Eau et Assainissement 2020 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent de 34 781.87 € et de 21 798.04 € d'excédent en investissement.

Après délibération, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

IV - BUDGETS PRIMITIFS

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement pour l'année 2021 et présente à l'assemblée le détail des budgets primitifs 2021 équilibrés en dépenses et recettes :

- Budget Général primitif 2021 pour un montant de 402 073.24 € en Fonctionnement et de 76 500.50 € en Investissement.

- Budget primitif Eau et Assainissement 2021 pour un montant de 156 040.87 € en Fonctionnement et de 87 279.04 € en Investissement.

Après délibération, l'assemblée valide les budgets primitifs 2021 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des opérations.

V – Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire indique au Conseil Municipal que M. le Sous-Préfet de Belley a adressé un courrier à la Commune afin qu'elle révise son PCS. Ce dernier est un document qui décline toutes les actions à mettre en œuvre sur la Commune en cas de catastrophe naturelle ou technique. Un groupe de travail formé de Mme Jacques, MM Castin, Dullin, Martinet et Muller va se charger de cette mise à jour.

IX – Questions diverses

- M. Castin indique qu'un décret est paru en octobre 2020 qui oblige les conducteurs de véhicules, d'équiper ces derniers de pneus hiver ou de chaînes en période hivernale c'est-à-dire du 1^{er} novembre au 31 mars.
- La plantation des arbres à l'école avec l'association Arbores et sens qui n'a pas pu avoir lieu l'année passée en raison du confinement, va se dérouler le 12 mars.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Régis Castin